

SÉANCE DU
27 MAI 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la Région
Île-de-France et du
Département des Yvelines
pour le financement du
festival Saint-Germain en
live**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 28 mai 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 mai 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD
Monsieur JEAN-BAPTISTE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

OBJET : SOLLICITATION DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR LE FINANCEMENT DU FESTIVAL SAINT GERMAIN EN LIVE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La politique culturelle de la Région Île-de-France s'articule autour de trois axes : inclusion, itinérance et création, avec des priorités concernant particulièrement le domaine du spectacle vivant.

Dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional », la Région peut apporter un soutien financier pour des festivals ou des manifestations qui se déroulent sur une durée précise inférieure à une année, qui se répètent lors d'éditions régulières et qui affirment une ligne artistique précise. L'aide est plafonnée à 30% des dépenses subventionnables du projet dans la limite d'un financement plafonné à 50 000 €, ou 20% des dépenses subventionnables du projet dans la limite d'un financement plafonné à 100 000 € en cas de partenariat avec au moins deux partenaires publics autres que la Région.

Si besoin l'aide peut être formalisée par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique Départementale de soutien aux manifestations culturelles d'envergure, le Département des Yvelines peut apporter son soutien via le dispositif « Aide aux manifestations culturelles attractives ». L'aide est plafonnée à 30% des dépenses subventionnables du projet dans la limite de financement plafonné à 50 000 €.

La Ville souhaite ouvrir un nouveau festival à toutes les esthétiques musicales et s'adressera à tous les habitants et tous les spectateurs intra et extramuros, du plus jeune au moins jeune, en proposant un plateau ouvert à toutes les expressions artistiques et en collaboration étroite avec les acteurs de la vie culturelle locale telle que la CLEF. Ce festival sera programmé début octobre et constituera le lancement de la saison culturelle de la Ville. Les événements seront organisés sur toutes les scènes de la Ville, mais aussi dans l'espace public ainsi que dans des lieux patrimoniaux.

Cette manifestation peut être financée par les dispositifs de la Région et du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional », du Département des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide aux manifestation culturelles attractives » et de tous autres organismes au taux maximum et à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la convention d'objectifs et de moyens.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional », du Département des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide aux manifestation culturelles attractives » et de tous autres organismes au taux maximum et à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la convention d'objectifs et de moyens.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye